

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1195

3 juin 2011

SOMMAIRE

A-Con S.A.	57349	Gutland Mëllech S.A.	57349
AI Global Investments S.à r.l.	57330	Gutland Mëllech S.A.	57360
Clariden Leu (Lux)	57360	Harwood S.A.	57335
Cosafin S.A.	57321	Hentou S.A.	57322
DCM Technology S.à r.l.	57322	International Paper Investments (Luxem- bourg) S.à r.l.	57314
Defence S.à r.l.	57335	Investment and Return Holding (I&R) S.A.	57324
DFM Master S.A.	57341	Kendrick BB Holdings S.à r.l.	57359
Easy Hole Invest S.A.	57322	Kendrick BB Holdings S.à r.l.	57359
EDM Fund Management	57323	Kleinberg-Movies Media-Produktion	57336
Ettelbréck 21	57355	Luxory S.A.	57335
Euraussie Finance S.à r.l.	57328	OPIT A S.à r.l.	57334
Europe Ingénierie S.A.	57316	OPIT B S.à r.l.	57348
F.D.Q. S.A.	57328	Peffer a Salz S.à r.l.	57339
Fidima S.A.	57321	QGX Coal S.à r.l.	57324
F.I.E. S.A.	57323	Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS	57360
Financière Naturam S.A.	57329	Sandhurst Investholding S.A.	57328
Fiver S.A., SPF	57329	ST Victoria S.à r.l.	57317
Gambro Reinsurance S.A.	57330	Ulysse Investissement I S.C.A.	57337
Garage Jean WAGNER S.A.	57338	United Trade & Investment (Luxembourg) S.A.	57339
G-Brands.1946	57329	Vanguard S.à r.l.	57355
Global Equities and Real Estate S.A.	57338		
Gravey S.A., SPF	57348		
Grevlin S.A.	57349		

International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.703.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of February.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 90.703 and having a share capital of two billion thirty-three million six hundred seventy-eight thousand five hundred United States dollars (USD 2,033,678,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Hesperange, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12 December 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 170 of 18 February 2003. The Articles of Association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 15 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1617, on 10 August 2010.

There appeared

IPI International Holdings, Inc. (formerly named International Paper - 38, Inc.), a company incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America (the Sole Shareholder), which holds all of the issued shares of the Company, hereby represented by Ms Siobhan Mc Carthy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that the sole shareholder holds all of the shares in the share capital of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 19 of the Articles;
2. Resignation of Mr Jean-Marc Servais as Manager B and discharge (quitus) for the execution of his mandate;
3. Appointment of Mr François Hinck as Manager B; and
4. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 19 of the Articles so that Article 19 shall henceforth read as follows:

" **Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the manager, or in case of multiple managers, the board of managers draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the manager, or in case of multiple managers, the board of managers must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking into account the assets of the Company;
- (v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges and accepts the resignation of Mr Jean-Marc H. A. Servais, born on 29 June 1968 in Etterbeek, Belgium, of Belgian nationality having his professional address at 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Brussels, Belgium as a Manager B of the Company tendered by a resignation letter dated 13 February 2011 with effect from 25 February 2011, and grants discharge to Mr Jean-Marc H. A. Servais for the performance of his duties as a Manager B of the Company from the date of his appointment up to and including 25 February 2011.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr François Hinck, born on October 4, 1973 in Saint Mard (Belgium), of Belgian nationality, having his professional address c/o IP Belgian Services Company SPRL, 166 Chaussée de La Hulpe, B-1170 Brussels (Belgium), as a new member of the board of the Company and to designate this person to act as a Manager B of the Company for an unlimited duration effective from 25 February 2011.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the appearing person, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Samen, Grand Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (ci-après l'Assemblée) de l'associé unique de International Paper Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90.703 et ayant un capital social de deux milliards trente-trois millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cents dollars américains (USD 2.033.678.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 170 le 18 février 2003. Les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1617, le 10 août 2010.

A comparu

IPI International Holdings, Inc. (anciennement International Paper - 38, Inc.), une société constituée et régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (l'Associé Unique), qui détient toutes les parts sociales émises de la Société, représentée par Maître Siobhan Mc Carthy, avocat, résident à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

- Que l'ordre du jour est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 19 des statuts;

2. Démission de Monsieur Jean-Marc Servais en tant que Gérant B et décharge (quitus) pour l'exécution de son mandat;

3. Nomination de Monsieur François Hinck en tant que Gérant B;

et

4. Divers.

- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 19 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19.** Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des amortissements et charges constituent les bénéfices nets. Un montant équivalent à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société sera alloué à la réserve jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) proportionnellement à sa/leur participation dans le capital social de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

- (i) le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, établit des comptes intérimaires;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance, doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société."

Deuxième résolution

L'Associé Unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Jean-Marc H.A. Servais, né le 29 juin 1968 à Etterbeek, Belgique, de nationalité belge, dont l'adresse professionnelle se situe au 166, Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles, Belgique en tant que Gérant B de la Société comme requis dans sa lettre de démission datée du 13 février 2011 avec effet au 25 février 2011, et accorde décharge à Monsieur Jean-Marc H. A. Servais pour l'accomplissement de son mandat de Gérant B de la Société de la date de sa nomination au 25 février 2011 inclus.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Monsieur François Hinck, né le 4 octobre 1973 à Saint Mard (Belgique), de nationalité belge, dont l'adresse professionnelle se situe au c/o IP Belgian Services Company SPRL, 166 Chaussée de la Hulpe, B-1170 Bruxelles (Belgique), en tant que nouveau membre du conseil de gérance de la Société et de désigner cette personne comme Gérant B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 25 février 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. Mc Carthy, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 mars 2011. Relation: EAC/2011/2812. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011040977/141.

(110046062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Europe Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 114.395.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 20 mai 2010

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe HOGGE, demeurant 408, Chaussée Verte, B-4347 Fexhe Le Haut Clocher, de ses fonctions d'administrateur et appelle en remplacement Madame Mathilde COMMUN, demeurant 17, allée de la Gare, F-78110 LE VESINET.

Elle accepte la démission de S.B. & Partners S.e.c.s., ayant son siège social 12, rue des Romains, L-8812 BIGONVILLE, de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Fiduciaire GLACIS S.à r.l, ayant son siège social 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat de l'administrateur et du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

L'adresse de Monsieur Hervé COMMUN et de Madame Pascale NOEL est dorénavant la suivante: 17, allée de la Gare, L-78110 LE VESINET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011054952/21.

(110060561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

ST Victoria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.670.350,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.624.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ST VICTORIA S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.624 (the Company). The Company was incorporated on November 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on December 13, 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2902 at page 139250. The Articles have not been amended since then.

There appeared

ST MARK S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 133.713 and having a share capital of EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Stephan Sluiter, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,657,850) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to eleven million six hundred seventy thousand three hundred fifty euro (EUR 11,670,350) by way of the issuance of eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty (11,657,850) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-);

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Amendment to article 15 of the Articles in order to enable payment of interim dividends by the Company

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,657,850) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to eleven million six hundred seventy thousand three hundred fifty euro (EUR 11,670,350) by way of the issuance of eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty (11,657,850) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty (11,657,850) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-), and fully pays it up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount

of twenty six million fifteen thousand seven hundred forty one euro and twelve eurocent (EUR 26,015,741.12) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated as follows:

(i) eleven million six hundred fifty seven thousand eight hundred fifty euro (EUR 11,657,850) is allocated to the share capital account of the Company; and

(ii) fourteen million three hundred fifty seven thousand eight hundred ninety one euro and twelve eurocent (EUR 14,357,891.12) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the balance sheet of the Sole Shareholder dated December 30 2010 and signed for approval by the management of the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and (ii) a contribution certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The contribution certificate dated December 30, 2010 issued by the management of the Sole Shareholder and the management of the Company in respect of the Receivable states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached balance sheet as per December 30, 2010 and booked under item "Debtors becoming due and payable after more than one year" (the Balance Sheet);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at twenty six million fifteen thousand seven hundred forty one euro and twelve eurocent (EUR 26,015,741.12) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code."

Such contribution certificate and a copy of the Balance Sheet of the Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at eleven million six hundred seventy thousand three hundred fifty euro (EUR 11,670,350) represented by eleven million six hundred seventy thousand three hundred fifty (11,670,350) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 15 of the Articles by insertion of a new paragraph 15.3, which paragraph shall read as follows:

" **Art. 15.3.** Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company."

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trentième jour de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ST VICTORIA S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.624 (la Société). La Société a été constituée le 15 novembre 2007 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié le 13 décembre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2902, page 139250. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

A comparu

ST MARK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.713 et ayant un capital social de EUR 12.500,-(l'Associé Unique),

ici représentée par Stephan Sluiter, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 11.657.820,-,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un onze millions six cent soixante-dix mille trois cent cinquante Euros (EUR 11.670.350,-) par l'émission de onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (11.657.850) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-);

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que spécifié au point 1. ci-dessus par une contribution en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point. 3 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Modification de l'article 15 des Statuts afin de permettre le paiement de dividendes intérimaires par la Société; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 11.657.850,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à onze millions six cent soixante-dix mille trois cent cinquante Euros (EUR 11.670.350,-) par l'émission de onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (11.657.850) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, pré-désigné et représenté comme indique ci-dessus, déclare souscrire onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante (11.657.850) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), et de les libérer entièrement par une contribution en consistant en une créance d'un montant total de vingt-six millions quinze mille sept cent quarante-et-un Euros et douze cents (EUR 26.015.741,12,-) que l'Associé Unique a envers la Société (la Créance).

L'apport en nature susmentionné sera affecté comme suit:

(i) onze millions six cent cinquante-sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 11.657.850,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) quatorze millions trois cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-onze Euros et douze cents (EUR 14.357.891,12,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature sont constatées par, entre autres, (i) un bilan de l'Associé Unique daté du 30 décembre 2010 et signé pour approbation par la gérance de l'Associé Unique (le Bilan) et (ii) un certificat d'apport émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la Société.

Le certificat d'apport daté du 30 décembre 2010 émis par la gérance de l'Associé Unique et la gérance de la Société à l'égard de la Créance atteste essentiellement que:

"- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est constatée par le bilan annexé daté du 30 décembre 2010 et repris sous "Debtors becoming due and payable after more than one year" (le Bilan);

- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à vingt-six millions quinze mille sept cent quarante-et-un Euros et douze cents (EUR 26.015.741,12,-) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Partie de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois."

Ce certificat d'apport et le Bilan annexé resteront annexés au présent acte, après signature "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à onze millions six cent soixante-dix mille trois cent cinquante Euros (EUR 11.670.350,-), représenté par onze millions six cent soixante-dix mille trois cent cinquante (11.670.350) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 15 des Statuts par l'insertion d'un nouveau paragraphe 15.3, qui sera lu comme suit:

" **Art. 15.3.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble, avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: S. SLUITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011. Relation: LAC/2011/995. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 mars 2011.

Référence de publication: 2011037625/242.

(110041284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2011.

Cosafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.588.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042273/13.

(110046647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Fidima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 123.799.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 21 février 2011

1^{ère} Résolution:

L'Actionnaire Unique décide de transférer avec effet au 1^{er} janvier 2011 le siège social de la Société de 25 A, rue du Village L-9576 Weidingen/Wiltz à la Zone Industrielle C de Salzbaach L-9559 Wiltz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDIMA S.A.

Signature

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2011042286/15.

(110046852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Hentou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 18, rue d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.511.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2010

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HENTOU S.A.) tenue en date du 13 décembre 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Monsieur Thierry PELLO, né le 22 novembre 1958 à Fontenay aux Roses (France) et demeurant professionnellement à L-9650 ESCH-SUR-SURE, 18 rue d'Eschdorf, est nommé administrateur de la société pour un nouveau mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

- Monsieur Thierry PELLO, né le 22 novembre 1958 à Fontenay aux Roses (France) et demeurant professionnellement à L-9650 ESCH-SUR-SURE, 18 rue d'Eschdorf, est nommé administrateur délégué de la société pour un nouveau mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

- Mademoiselle Mäelle PELLO, née le 23 mai 1986 à Le Mans (France) et demeurant professionnellement à L-9650 ESCH-SUR-SURE, 18 rue d'Eschdorf, est nommée administrateur de la société pour un nouveau mandat de six ans, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2011054958/21.

(110060538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

DCM Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle de Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 123.808.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 21 février 2011

1^{ère} Résolution:

Le siège social de la Société est transféré du 25 A, rue du Village L-9576 Weidingen/Wiltz à la Zone Industrielle C de Salzbaach L-9559 Wiltz, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DCM TECHNOLOGY S.à r.l.

Signature

Le Gérant Unique

Référence de publication: 2011042274/16.

(110046851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Easy Hole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.709.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 14 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042280/13.

(110046612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

EDM Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 34.914.

—
Extrait des résolutions circulaires du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2011

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société en date du 21 mars 2011 que:

- Monsieur Antoni ESTABANELL BUXO a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 20 mars 2011 avec effet immédiat;
- Monsieur Eusebio DIAZ MORERA a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 20 mars 2011 avec effet immédiat;
- Monsieur Javier DE PRADA DIAZ-CARO, né le 26 juillet 1949 à Madrid, Espagne, ayant comme adresse professionnelle: 78 Castellana, 28046 Madrid, Espagne, a été nommé administrateur par cooptation avec effet immédiat et pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2011.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Lluís FORTUNY
- Monsieur Jordi PASCUAL
- Monsieur Juan DIAZ MORERA
- Monsieur Javier DE PRADA DIAZ-CARO

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

EDM Fund Management
LLUIS FORTUNY / JUAN DIAZ MORERA

Référence de publication: 2011042621/25.

(110047880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 78.692.

—
L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «F.I.E. S.A.», avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 78.692 constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 15 mai 2001, statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, susnommé, le 4 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 860 du 6 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Eric PRALONG, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Seconde résolution

Est nommé liquidateur de la société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Goebel, E. Pralong, N. Di Giovanni, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mars 2011. Relation: EAC/2011/3474. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039121/50.

(110043448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Investment and Return Holding (I&R) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050390/9.

(110056294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

QGX Coal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.918.394,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 138.487.

In the year two thousand and eleven, on the third day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of QGX Coal S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.487 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 6 May 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 1420 of 10 June 2008. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

There appeared:

QGX Coal Limited, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered with the Registrar of Companies of Gibraltar under the number 100509 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Vanessa Schmitt, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 3 March 2011.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company;
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four Euro (EUR 24,905,894) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up, to twenty-four million nine hundred eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 24,918,394) by way of the issuance of twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four (24,905,894) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above;

3. Amendment of Article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1 above;

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

- that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four Euro (EUR 24,905,894) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paidup, to twenty-four million nine hundred eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 24,918,394) by way of the issuance of twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four (24,905,894) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for the twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four (24,905,894) new shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and to fully pay up such shares by way of a contribution in kind consisting in a receivable in the same amount that the Sole shareholder has against a group affiliate (the Receivable).

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the Sole Shareholder is the full owner of the Receivable; he is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- the Receivable to be contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and the Company; upon contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable;
- on the date of the certificate, the Receivable is worth the Euro equivalent of thirty-four million four hundred thirty-two thousand three hundred and ninety-nine United States dollars (USD 34,432,399), i.e. twenty-four million nine hundred five thousand eight hundred and ninety-four Euro (EUR 24,905,894), this estimation being based on the interim balance sheet of the Sole Shareholder dated December 31st, 2010 and generally accepted accounting principles and by applying an exchange rate EUR 1 / USD 1.3825, it being understood that from December 31st, 2010 until and including the date of the certificate, no event which could have had a significant effect on the value of the Receivable have occurred.

A copy of the above certificate and balance sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at twenty-four million nine hundred eighteen thousand three hundred and ninety-four Euro (EUR 24,918,394), represented by twenty-four million nine hundred eighteen thousand three hundred and ninety-four (24,918,394) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up. "

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) and any employee of Capita Fiduciary S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6,000.-

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the persons appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois de mars.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de QGX Coal S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.487 et dont le capital social s'élève à 12.500 EUR (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 6 mai 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 2008, numéro 1420. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

QGX Coal Limited, une société constituée et régie par les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, et immatriculée au Registre du Commerce de Gibraltar sous le numéro 100509 (l'Associé Unique),

ici représentée par Vanessa Schmitt, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'associé unique de la Société;
- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.905.894) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.918.394) par l'émission de vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (24.905.894) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social tel que mentionné au point 1. ci-avant;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social adoptée au point 1 ci-avant;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de Capital Fiduciary S.A. de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

- que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt quatorze euros (EUR 24.905.894) afin de le porter de son montant actuel de douze mille

cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, à vingt-quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.918.394) par l'émission de vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (24.905.894) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social de la manière suivante:

Souscription - Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze (24.905.894) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant identique que l'Associé Unique détient envers une filiale du groupe (la Créance).

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société a été certifiée aux moyens d'un certificat émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique. Il résulte de ce certificat que, à la date de ce certificat:

- l'Associé Unique est le bénéficiaire de la Créance; il est le seul créancier en droit de cette Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible à sa date de maturité sans déduction;
- la Créance contributive à la Société est librement transférable par l'Associé Unique à la Société et n'est pas sujette à des restrictions quelconques ou grevée d'un gage quelconque ou d'une sûreté qui limite sa transférabilité ou réduit sa valeur;
- toutes les formalités requises pour le transfert légal de la propriété de la Créance à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique et la Société; dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société sera le propriétaire à plein titre de la Créance;
- à la date du certificat, la Créance est évaluée à l'équivalent en Euros de trente-quatre millions quatre cent trente-deux mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 34.432.399), i.e. vingt-quatre millions neuf cent cinq mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.905.894), cette estimation étant basée sur les comptes intermédiaires de l'Associé Unique daté du 31 décembre 2010 et sur les principes comptables luxembourgeois généralement acceptés et en appliquant un taux de change de EUR 1 / USD 1,3825, étant entendu qu'entre le 31 décembre 2010 et la date du certificat, aucun événement passible d'altérer la valeur de l'apport fait à la Société n'est survenu.

Une copie dudit certificat et des comptes intermédiaires, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions prises ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 24.918.394), représenté par vingt-quatre millions neuf cent dix-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze (24.918.394) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) et tout employé de Capita Fiduciary S.A. de procéder, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6.000.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11388. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042082/195.

(110047380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Euraussie Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.935.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration tenu le 16 février 2011

The Managers decide to transfer the registered office of the Company to 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg with effect February 4, 2011.

Version française

Les Gérants décident de transférer le siège social de la Société au 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011042283/16.

(110046789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

F.D.Q. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 61.339.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

J. WINANDY / U. QUINTAVALLE

Administrateur B / Administrateur A

Référence de publication: 2011042285/14.

(110046570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Sandhurst Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 54.361.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} mars 2011 à 09.00 h

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014;

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT Ltd, No. 03240996 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet du 1^{er} mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Le 24 mars 2011.

SANDHURST INVESTHOLDING SA

J. H. VAN LEUVENHEIM

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011042831/24.

(110047885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.520.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042287/13.

(110046529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Fiver S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 39.018.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 février 2011

- Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042288/15.

(110046474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

G-Brands.1946, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 111.899.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042289/13.

(110046787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Gambro Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.666.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 23 février 2011

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 534, rue de Neudorf, L- 2220 Luxembourg avec effet au 21 mars 2011.

Pour la société GAMBRO REINSURANCE S.A.

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2011042291/13.

(110046747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

—
In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.038,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.266,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.", (formerly Advent Pathway (Luxembourg) Holding S.à r.l.) a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.517,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.885,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.655,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

- "Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.902,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

"Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.001,

here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008 (number 2055, page 98594). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 November 2010, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to (i) create a new class of shares referred to as the class M shares (the "M Shares") and (ii) increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) so as to raise it from its present amount of thirteen million four hundred and fifteen thousand Euro (EUR 13,415,000.-) up to thirteen million four hundred and twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 13,427,500.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) M Shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New M Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

The New M Shares are subscribed in cash by "Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, constituted today by the undersigned notary, here represented by Mrs. Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 29 December 2010, hereto annexed.

The other shareholders waived their preferential subscription rights.

The total contribution of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The Company’s share capital is set at thirteen million four hundred and twenty-seven thousand five hundred Euro (EUR 13,427,500.-) divided into (i) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the “A Shares”), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the “B Shares”), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the “C Shares”), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the “D Shares”), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the “E Shares”), (vi) one hundred and twenty million (120,000,000) (the “F Shares”), (vii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class G shares (the “G Shares”), (viii) one hundred and twenty million (120,000,000) class H shares (the “H Shares”), (ix) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares (the “I Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class J shares (the “J Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class K shares (the “K Shares”), one hundred and twenty million (120,000,000) class L shares (the “L Shares”), and one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class M shares (the “M Shares”), having a par value of one cent (EUR 0.01) each. The A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares, the F Shares, the G Shares, the H Shares, the I Shares, the J Shares, the K Shares, the L Shares and the M Shares are together referred to as to the “Shares.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Miro (Luxembourg) Top Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «ADVENT MONEXT (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Eurohealth (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.038,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Libri (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.266,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Diamond (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.517,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Phoenix (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.885,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Ship (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.655,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

- «Advent Calgary (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.902,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

«Advent Key (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.001,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «Al Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident (i) de créer une nouvelle classe de parts sociales référencée comme étant les parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M») et (ii) d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), afin de le porter de son montant actuel de treize millions quatre cent quinze mille Euros (EUR 13.415.000,-) jusqu'à treize millions quatre cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 13.427.500,-) par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) nouvelles parts sociales de catégorie M ayant une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie M") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie M sont souscrites par un apport en numéraire par «Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le

notaire soussigné, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 29 décembre 2010, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de treize millions quatre cent vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 13.427.500,-), divisé en (i) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), (ii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), (iii) cent vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), (iv) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), (v) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), (vi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), (vii) cent vingt-cinq millions (125.000.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), (ix) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), (x) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J») (xi) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie K (les «Parts Sociales de Catégorie K») et (xii) cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie L (les «Parts Sociales de Catégorie L») et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie M (les «Parts Sociales de Catégorie M») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune. Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales de Catégorie J, les Parts Sociales de Catégorie K, les Parts Sociales de Catégorie L et les Parts Sociales de Catégorie M sont collectivement désignées comme les «Parts Sociales».

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/267. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011038402/252.

(110042943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

OPIT A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.018.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 31 december 2009.

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2011052730/18.

(110058373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Luxory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1532 Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 157.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050431/9.

(110056279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Defence S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 159.357.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A. de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054269/22.

(110061176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Harwood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.785.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante avec effet au 4 février 2011:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042298/16.

(110046895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Kleinberg-Movies Media-Produktion, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5401 Ahn, 46, rue de Niederdonven.

R.C.S. Luxembourg F 8.678.

— STATUTEN

§1. Name, Zweck

Art. 1. Der Verein führt den Namen Kleinberg-Movies Media-Produktion. Es handelt sich um einen gemeinnützigen Verein, der seinen Sitz in 46, rue de Niederdonven, L-5401 Ahn, hat.

Art. 2. Die Zielsetzungen des Vereins sind:

a. Produktion von Kurz- und Langfilmen, von nicht ausgebildeten Schauspielern und Mitgliedern des Vereins Kleinberg Movies (Entertainment).

b. Produktion von Werbefilmen und Printmedien zur Finanzierung der einzelnen Filmprojekte.

Der Verein strebt diese Ziele völlig unabhängig von politischen, religiösen und philosophischen Meinungen an.

§2. Erwerbung der Mitgliedschaft

Art. 1. Ordentliche Mitglieder des Vereins können alle eingeschriebenen Luxemburger und nicht Luxemburger sein die in Luxemburg einen Wohnsitz haben.

Art. 2. Als außerordentliche Mitglieder können alle anderen Personen aufgenommen werden, soweit der jeweilige Vorstand deren Antrag auf Mitgliedschaft annimmt; diese können jedoch keinerlei Einfluss auf die Tätigkeit des Vereins in Anspruch nehmen.

Art. 3. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt.

§3. Rechte und Pflichten der aktiven Mitglieder

Art. 1. - Teilnahme an allen Mitgliederversammlungen und Stimmrecht in denselben.

- Beteiligung an allen Leistungen und Aktivitäten des Vereins.

Art. 2. - Respektierung der Satzung und der Versammlungsbeschlüsse.

- Zahlung des jährlichen Mitgliedsbeitrags.

§4. Endigung der Mitgliedschaft

Art. 1. Durch Austritt, Ausschließung oder Tod. Der Austritt muss beim Präsidenten eingereicht werden. Die Ausschließung kann nur aus schwerwiegenden Gründen nach Anhörung oder Vorladung des Interessenten durch den Vorstand erfolgen.

§5. Der Vorstand

Art. 1. Der Vorstand besteht aus wenigstens 3 ordentlichen Mitgliedern: Präsident, Kassierer und Sekretär.

Art. 2. Der Vorstand wird im Januar für ein ganzes Jahr von der Mitgliederversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden ordentlichen Mitgliedern im geheimen Verfahren gewählt, beziehungsweise im Fall einer Wiederwahl.

Art. 3. Beschlüsse des Vorstandes werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden Vorstandsmitglieder gefasst.

Art. 4. Die Abberufung des Vorstandes während dessen Amtszeit ist nur durch eine 3/4-Mehrheit der Mitglieder einer Vollversammlung möglich. Diese hat nach erfolgter Abberufung in der gleichen Sitzung einen neuen Vorstand zu wählen.

§6. Mitgliederversammlung

Art. 1. Der Vorstand muss mindestens einmal im Jahr (im Januar) eine Mitgliederversammlung einberufen. Im Übrigen wird diese Vollversammlung nach Bedarf vom Vorstand oder, wenn es die Hälfte der Mitglieder verlangt, von diesen einberufen.

Art. 2. Beschlüsse der Mitgliederversammlung (Ausnahme: Satzungsänderung) werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden ordentlichen Mitglieder gefasst; zu der Mitgliederversammlung sind alle ordentlichen Mitglieder vom Vorstand zu laden.

§7. Satzungsänderung

Art. 1. Die vorliegende Satzung kann nur in einer Vollversammlung geändert werden. In dieser Vollversammlung müssen 75% der eingeschriebenen aktiven Mitglieder anwesend sein und es muss eine Mehrheit von 3/4 der abgegebenen Stimmen für die Änderung vorliegen. Ausgenommen von dieser Regelung ist lediglich §9, Art. 2.

§8. Finanzierung

Art. 1. Der Verein finanziert sich durch Beiträge seiner Mitglieder sowie Spenden, Förderungszuschüsse und Diverser Print und Werbeproduktionen.

Art. 2. Die Höhe des Mitgliedsbeitrags wird durch die Mitgliedervollversammlung festgesetzt.

Art. 3. Der Vorstand ist jeweils vor Abschluss seiner Amtszeit zum Kassenbericht gegenüber seiner Mitglieder verpflichtet und muss von diesen entlastet werden.

§9. Auflösung und Liquidation des Vereins

Art. 1. Der Verein kann jederzeit durch Beschluss der Mitgliedervollversammlung aufgelöst werden, wenn weniger als 7 Mitglieder sich dem widersetzen.

Art. 2. Die Liquidation wird von den amtierenden Vorstandsmitgliedern vorgenommen. Nach Begleichung aller noch verbleibenden Verbindlichkeiten fallen die restlichen Aktiva den Luxemburger Wohltätigkeitsbehörden zu. Vorliegende Satzung wurde anlässlich der Gründungsversammlung vom 15.03.2011 vom Vorstand und den anwesenden Mitgliedern angenommen.

Gründungsmitglieder

Herrn Kleinbauer Steve, 46, rue de Niederdonven, L-5401 Ahn

Beruf: Techniker

Nationalität: Luxemburger

Frau Rech Renée, 9, rue de l'Église, L-5410 Beyren

Beruf: Sekretärin

Nationalität: Luxemburger

Herrn Backes Sylvain, 9, rue de l'Église, L-5410 Beyren

Beruf: Verleger

Nationalität: Luxemburger

Référence de publication: 2011042310/74.

(110046714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Ulysse Investissement I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.151.

L'an deux mille onze, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Florence GASET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(ci-après dénommée «le comparant»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions «Ulysse Investissement I S.C.A.», ayant son siège social au 1, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.151, constituée suivant un acte du soussigné notaire en date du 5 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association daté du 18 août 2010, numéro 1684 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 octobre 2010, publié au Mémorial C, numéro 2532 daté du 22 novembre 2010,

en vertu d'un pouvoir conféré par résolutions du gérant, prises en sa réunion du 23 décembre 2010; l'original du procès-verbal desdites résolutions, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1° Que le capital social souscrit de la Société, pré-désignée, s'élève actuellement à cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) représenté par millions (5.000.000) d'actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité») et cinq mille (5.000) actions de classe C («Actions de classe C»), ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

2° Qu'en vertu de l'article 6 des statuts, le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à trente millions cinq mille un euros (EUR 30.005.001,-), représenté par trente millions (30.000.000) d'actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et cinq mille (5.000) actions de classe C, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3° Que par résolutions du 23 décembre 2010, et en application de l'article 6 des statuts, l'associé commandité a décidé d'augmenter, dans la limite du montant du capital autorisé, le capital social de la Société, à concurrence d'un montant de six millions cinq cent mille euros (EUR 6.500.000,-) pour le faire passer de son montant actuel de cinq millions cinq mille un euros (EUR 5.005.001,-) au montant de onze millions cinq cent cinq mille un euros (EUR 11.505.001,-) par l'émission de six millions cinq cent mille (6.500.000) nouvelles actions de classe A sans droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de classe A.

4° Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts, le gérant a supprimé ou limité dans la mesure nécessaire le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants et a accepté la souscription des nouvelles actions de la façon suivante:

- cinq millions (5.000.000) d'actions de classe A sont souscrites par la société Middlebury Investment S.A., société anonyme de droit belge, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique (BCE) sous le numéro 0806 595 976, et ayant son siège social au 143, avenue Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique;

- un million (1.000.000) d'actions de classe A sont souscrites par Monsieur Gilles BABINET, entrepreneur, demeurant au 73, rue Saint Honoré, F-75001 Paris, France;

- cinq cent mille (500.000) actions de classe A sont souscrites par la société EGLAIS S.A, société anonyme de droit belge, immatriculée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises de Belgique (BCE) sous le numéro 0806 597 164, et ayant son siège social au 143, avenue de Molière, B-1190 Bruxelles, Belgique.

5° Que les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au soussigné notaire.

6° Que suite à l'augmentation du capital ci-dessus constatée, l'associé commandité fait adapter le premier alinéa l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a un capital souscrit d'onze millions cinq cent cinq mille un euros (EUR 11.505.001,-) représenté par onze millions cinq cent mille (11.500.000) actions ordinaires de classe A («Actions Ordinaires»), une (1) action de commandité de classe B («Action de commandité») et cinq mille (5.000) actions de classe C («Actions de classe C»), ayant une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que se soit, incombant à la Société émis à sa charge en raison des présentes, sont évaluées sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GASET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2011. Relation: EAC/2011/405. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041477/65.

(110046433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Garage Jean WAGNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9250 Diekirch, 17, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 94.756.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 08. März 2011

Der Verwaltungsrat beschließt, dass Herr Jean-Pierre Graas, geschäftsansässig in 17, rue de l'Industrie, L-9250 Diekirch, mit Wirkung zum 09. März 2011 von der laufenden Geschäftsführung abberufen wird.

Référence de publication: 2011042290/10.

(110046658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Global Equities and Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 112.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 février 2011

Les Administrateurs décident à l'unanimité de transférer le siège social de la Société au 1, rue Joseph Hackin, L - 1746 Luxembourg avec effet au 4 février 2011.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042292/13.

(110046788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

United Trade & Investment (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.276.

—
EXTRAIT

Démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes

- Démission de l'administrateur:

* Monsieur Patrick Meunier a démissionné de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat, en date du 13 avril 2011

- Démission du Commissaire aux Comptes:

* La société MRM Consulting S.A. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat, en date du 13 avril 2011

Pour extrait sincère et conforme
UNITED TRADE & INVESTMENT (Luxembourg) SA
AGIR Luxembourg S.A.
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2011053222/20.

(110059667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Peffer a Salz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.448.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrick LOSCH, salarié, né à Luxembourg le 21 avril 1982, demeurant à L-4720 Pétange, 13, rue de la Chiers,

2.- Monsieur Serge LOSCH, salarié, né à Pétange le 5 octobre 1975, demeurant à L-8540 Ospern, 15A, rue Principale.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie-restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «Peffer a Salz S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Beckerich.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,00 €) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique et en cas de pluralité d'associés par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

Souscription et Libération

Les CINQ CENTS (500) parts sociales sont souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Patrick LOSCH, prénommé, DEUX CENT CINQUANTE-CINQ parts sociales	255
- par Monsieur Serge LOSCH, prénommé, DEUX CENT QUARANTE-CINQ parts sociales	245
TOTAL: CINQ CENTS parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

57341

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.
2. Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
Monsieur Patrick LOSCH, prénommé.
Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
Monsieur Serge LOSCH, prénommé.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

3. Le siège social de la société est établi à L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss.

Remarque

L'attention des parties comparantes a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: P. LOSCH, S. LOSCH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 4 mars 2011. Relation: MER/2011/425. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011038014/107.

(110042185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

DFM Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 160.156.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the twenty-second day of February,
Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Stichting CarLux, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam under number 34283304,

here represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a "société anonyme" (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a "société anonyme" under the name of "DFM Master S.A." (the "Company") qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of risks associated to receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

(i) He resigns his office by notice to the Company, or

(ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

(iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

(iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation

of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2012.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting CarLux	<u>3,100 shares</u>
TOTAL	3,100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred euro (€1,500.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:
 - Bernard Herman Hoftijzer, having his professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Arnhem (the Netherlands) on March 24, 1969;
 - Petronella Johanna Sophia Dunselman, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Amsterdam (the Netherlands) on April 6, 1965;
 - Zamyra Heleen Cammans, having her professional address at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, born in Utrecht (the Netherlands) on February 11, 1969.
3. PricewaterhouseCoopers S.à rl., having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor ("réviseur d'entreprise").
4. The directors and the external auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2016.
5. The registered office of the Company is established at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de février,

Par devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting CarLux, une fondation établie et existant selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Claude Debussylaan 24, 1082 MD Amsterdam, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34283304,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant professionnellement à 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la "Société"):

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "DFM Master S.A." (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses monnaies et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à trente et un mille Euro (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

(i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou

(ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

(iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

(iv) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux. Une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, email ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2012.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Stichting CarLux	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Bernard Herman Hoftijzer, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, né à Arnhem (Pays-Bas) le 24 mars 1969;
 - Petronella Johanna Sophia Dunselman, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, née à Amsterdam (Pays-Bas) le 6 avril 1965;
 - Zamyra Heleen Cammans, ayant son adresse professionnelle au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, née à Utrecht (Pays-Bas) le 11 février 1969.

3. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprise.

4. Le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprise expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

5. Le siège social de la Société est fixé aux 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 février 2011. Relation: EAC/2011/2658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011050947/358.

(110057613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

Gravey S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 20.899.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 21 février 2011

- Le Conseil d'Administration décide de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042293/15.

(110046459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

OPIT B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.023.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 mars 2011 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, 31 december 2009.

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011052731/18.

(110058374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

Grevlin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 40.426.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 15 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042294/13.

(110046478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 89.810.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 17 février 2011

Résolution

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- De nommer Joseph WINANDY, au poste de président du Conseil d'Administration.

Pour Copie Conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042295/14.

(110046711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

A-Con S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 108.086.

—
L'an deux mille onze, le deux mars.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Patrick GEMIS, ingénieur industriel, né à Sint Truiden (Belgique) le 14 avril 1965, demeurant à B-3830 Wellen, 3, Koningsstraat,

représenté par Monsieur Dirk HEINEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4780 ST-VITH, 58f, Rodter Strasse, aux termes d'une procuration donnée à Weiswampach, le 1^{er} mars 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est l'associé unique de la société anonyme «A-CON S.A. », ayant son siège social à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.086, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 958 du 29 septembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1638 du 25 août 2009 (la "Société").

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Constatation de la présence d'un associé unique dans la Société;
2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la Société

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'étude et de contrôle de toutes les activités du bâtiment; toutes activités de coordination dans le bâtiment, aussi bien dans le cadre de la construction de nouveaux immeubles que dans le cadre de la rénovation d'immeubles existants; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

3. Refonte complète des statuts de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

4. Révocation de la société L.E.B. INVEST INC et de la Société M.I.L INVEST INC en tant qu'administrateurs de la société;

5. Révocation de Monsieur Patrick GEMIS en tant qu'administrateur délégué;

6. Nomination de Monsieur Patrick GEMIS en tant qu'administrateur unique;

7. Révocation de la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC en tant que commissaire aux comptes de la Société et nomination de la société H.M.-CONSULT S.à r.l. en son remplacement;

8. Divers.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique constate que la Société n'a plus qu'un associé unique en la personne de Monsieur Patrick GEMIS, préqualifié.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'étude et de contrôle de toutes les activités du bâtiment; toutes activités de coordination dans le bâtiment, aussi bien dans le cadre de la construction de nouveaux immeubles que dans le cadre de la rénovation d'immeubles existants; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en

particulier par rapport à la possibilité introduite par le législateur par une loi du 25 août 2006 permettant de prévoir l'existence d'un associé unique et d'un administrateur unique au niveau des sociétés anonymes.

Au vu de ce qui précède, l'associé unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination sociale «A-CON S.A.».

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'étude et de contrôle de toutes les activités du bâtiment; toutes activités de coordination dans le bâtiment, aussi bien dans le cadre de la construction de nouveaux immeubles que dans le cadre de la rénovation d'immeubles existants; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

De façon générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Troisvierges.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500,-).

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix, sauf restrictions prévues par la loi.

Les titres et parts bénéficiaires qui peuvent être créés ne donnent pas droit à la participation au vote.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer la société L.E.B. INVEST INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro de registre 39576-76 ainsi que la société M.I.L INVEST INCK, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro de registre 39576-79, en leur qualité d'administrateur de la Société.

L'associé unique a décidé néanmoins de ne pas leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Patrick GEMIS, ingénieur industriel, né le 14 avril 1965 à Sint Truiden (Belgique), demeurant à B-3830 Wellen, 3, Koningsstraat, en sa qualité d'administrateur-délégué de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Patrick GEMIS, ingénieur industriel, né le 14 avril 1965 à Sint Truiden (Belgique), demeurant à B-3830 Wellen, 3, Koningsstraat, en tant qu'administrateur unique de la Société.

La durée du mandat de l'administrateur unique, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro de registre 24518-27, en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société.

L'associé unique a décidé néanmoins de ne pas lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat.

En remplacement du commissaire aux comptes révoqué, l'associé unique décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- La société H.M.-CONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La durée du mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cent euros (EUR 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Heinen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 mars 2011. Relation: RED/2011/587. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041830/315.

(110047640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Vanguard S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.415.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 avril 2011

- La démission de la société Luxembourg Corporation Company S.A., de Monsieur Paul CLARKE et de Madame Valérie INGELBRECHT de leur fonction de gérant de la Société ont été acceptées par l'associé unique avec effet au 15 avril 2011.

- Sont nommés gérants de la Société avec effet au 15 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

* La société Lux Business Management S.à r.l. avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79 709;

* Mademoiselle Nicola FOLEY, née le 6 octobre 1982 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Monsieur Alan BOTFIELD, né le 22 Décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 Avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054581/22.

(110061060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Ettelbréck 21, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 1, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 8.677.

STATUTS

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège - Objets - Position neutre - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association sans but lucratif est dénommée "ETTELBRÉCK 21". Dans le contexte de la "Nordstad", elle a pour objet de suivre de façon constructive le développement de la commune d'Ettelbruck au 21^{ème} siècle.

Art. 2. Siège. Le siège social est établi au Buffet de la Gare, Gare d'Ettelbruck 1, Place de la Gare L- 9044 ETTTELBRUCK. Le siège peut être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. Objets. L'Association poursuit les objets suivants:

- OBJET PRIMAIRE: L'association a pour objet primaire d'empêcher la DEMOLITION de la GARE d'ETTELBRUCK et d'oeuvrer pour l'inscription du dit immeuble à l'inventaire des monuments historiques dignes de protection.

L'association peut entreprendre toutes actions tant extrajudiciaires que judiciaires nécessaires pour assurer la conservation de cet immeuble.

- **OBJET SUBSEQUENT:** L'association entend œuvrer pour la protection de toutes les gares similaires des lignes ferroviaires Nord, notamment de la ligne Ettelbruck-Diekirch, constituant aujourd'hui un ensemble témoignant d'une époque d'élan et d'un passé pionnier particulier à la partie septentrionale de notre pays.

- **OBJET GENERAUX:** L'association prévoit d'étendre ses activités à d'autres champs d'action concernant l'urbanisation de la commune d'Ettelbruck en formulant notamment des prises de position et en organisant le cas échéant des manifestations autour du développement durable de la "Nordstad" dans le respect de son patrimoine architectural et de son cachet esthétique.

L'association se réserve le droit d'analyser le concept de projets actuels et futurs, le cas échéant moyennant une étude scientifique au sujet de leur répercussion sur l'homogénéité architecturale, sur le trafic et sur la qualité de vie des citoyens.

L'association entend se prononcer sur les conséquences sociales, démographiques et écologiques ainsi que sur la durabilité des concepts urbanistiques.

A cette fin une plate-forme internet sera créée afin de permettre à tout intéressé de participer à un échange fructueux d'idées.

L'association cherche la coopération avec d'autres associations défendant des intérêts analogues et n'exclut pas des fusions en vue d'agrandir la plate-forme d'intérêts et son potentiel d'action.

Art. 4. Position neutre. L'association poursuit son activité en dehors de toute considération d'ordre politique ou idéologique.

Art. 5. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. Membres

Art. 6. L'association se compose de membres effectifs.

Art. 7. Le nombre de membres est illimité sans pouvoir être inférieur à quatre.

Art. 8. Peuvent devenir membres effectifs toutes celles et ceux qui s'engagent par leur adhésion à soutenir l'objet et les buts de l'association.

La décision finale de l'admission d'un membre au sein de l'association restera réservée au conseil d'administration.

La cotisation annuelle est fixée à 10 euros. Tout changement de cette cotisation nécessitera l'approbation de l'assemblée générale. Le taux maximum est limité à 50 euros.

Art. 9. L'association accepte comme membres d'honneur et membres donateurs des personnes physiques ou morales qui apporteront leur appui moral ou matériel à l'association. La cotisation annuelle ne pourra actuellement pas dépasser 50 euros. Tout changement de cette cotisation sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale. Le taux maximum est limité à 100 euros.

Art. 10. La qualité de membre se perd par la démission, par le non paiement de la cotisation annuelle, par l'exclusion, par le décès ou par la dissolution d'une personne morale.

Art. 11. Tout membre peut quitter l'association en adressant sa démission au conseil d'administration.

L'exclusion peut être prononcée par l'assemblée générale, si le membre de manière quelconque a porté gravement atteinte au fonctionnement ou aux intérêts de l'association.

Titre 3. Conseil d'administration

Art. 12. L'association est dirigée par un conseil d'administration d'au moins membres et de neuf membres au maximum élus pour deux ans par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

Art. 13. Le conseil d'administration désigne, à la simple majorité, un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire, un(e) secrétaire adjoint(e) et un(e) trésorier(ère). La fonction du (de la) trésorier(ère) est réservée à une personne non-rémunérée par l'association. Les fonctions d'un(e) vice-président(e) et d'un(e) secrétaire adjoint(e) sont facultatives.

En cas de vacance au cours d'un mandat, les membres du conseil d'administration peuvent nommer par cooptation un membre qui achèvera le mandat.

La liste des membres du conseil d'administration est à déposer au registre de commerce et des sociétés conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les fondations et associations sans but lucratif et précisera pour chacun des membres du conseil d'administration s'il est un bénévole de l'association ou s'il est rémunéré par celle-ci.

Art. 14. Le conseil d'administration est chargé de l'exécution de la gestion de l'association.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi et par les présents statuts est de sa compétence.

Les décisions seront prises à la majorité simple des voix. En cas de parité, celle du (de la) président(e) est décisive.

Il se réunit au moins 4 fois par an sur invitation du (de la) président(e), du (de la) vice-présidence) ou du (de la) secrétaire.

Il ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents.

Art. 15. La distribution des charges au sein du conseil d'administration est régie par le règlement prévu à l'article 29.

Art. 16. Le conseil d'administration représente l'association vis-à-vis des tiers et l'engage par la signature de deux des personnes suivantes: du (de la) président(e), du (de la) vice-président(e), du (de la) secrétaire, du (de la) secrétaire adjoint(e) ou du (de la) trésorier (trésorière).

La signature du (de la) président(e) ou celle du (de la) vice-président(e) doit figurer à chaque fois parmi les deux signatures.

Art. 17. Le (la) président(e), le (la) vice-président(e), le (la) secrétaire, et le (la) trésorier(ère) forment le bureau exécutif du conseil d'administration.

Il veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 18. Le conseil d'administration rend annuellement compte de sa gestion et soumet à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé.

L'exercice financier commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des commissaires aux comptes.

Art. 19. Les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois, le conseil d'administration pourra rembourser à ses membres les frais occasionnés par leurs activités.

Art. 20. Le conseil d'administration peut s'adjoindre, soit temporairement, soit définitivement, des personnes choisies parmi les membres soit choisies parmi des tiers afin de leur confier des missions de conseil ou autres.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 21. Le conseil d'administration convoque tous les membres à se réunir en assemblée générale ordinaire au cours du premier semestre de l'année civile. La convocation écrite doit parvenir aux membres effectifs 10 jours avant la réunion.

La convocation indique l'ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour de celle-ci, sauf urgence admise à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 22. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association. Sont réservées à sa compétence:

- a) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- b) l'approbation des budgets et des comptes écoulés, après que les réviseurs de caisse aient été entendus en leur rapport;
- c) la désignation de deux réviseurs/réviseuses de caisse pour le prochain exercice; le mandat de ceux-ci/celles-ci étant incompatible avec celui de membre du conseil d'administration en fonction;
- d) la fixation de la cotisation des membres;
- e) la modification des statuts et du règlement;
- f) la dissolution volontaire de l'association.

Les résolutions et décisions de l'assemblée générale sont actées dans un procès verbal qui sera conservé au siège de l'association où tout(e) intéressé(e) pourra en prendre connaissance. Par ailleurs, ces résolutions et décisions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres par l'intermédiaire des publications régulières de l'association et transmis - dans la mesure où le conseil d'administration le juge opportun - pour information à la presse.

Art. 23. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents.

Art. 24. L'assemblée générale est présidée par le (la) président(e) du conseil d'administration ou, à défaut, par le (la) vice-président(e) ou, à défaut, par le plus âgé des membres du conseil d'administration présent. Le (la) secrétaire du conseil d'administration (ou en son absence le (la) secrétaire adjoint(e)) remplit les fonctions de secrétaire de l'assemblée générale.

Art. 25. Tout membre a le droit de vote à l'assemblée générale. Chaque membre dispose d'une voix. Chaque membre peut se faire représenter par un autre membre, moyennant une procuration écrite. Pour les organisations membres, elles sont représentées par leur président ou par un membre de leur conseil d'administration, moyennant une procuration écrite de leur président. Les résolutions sont prises à la simple majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du (de la) président(e) en fonction est prépondérante.

Art. 26. L'assemblée générale ne peut modifier les statuts ou prononcer la dissolution volontaire de l'association qu'en se conformant aux exigences prévues à l'article 8 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire peut être réunie par le conseil d'administration autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige.

Elle doit l'être lorsqu'un huitième des membres l'exige par lettre adressée au président. A cet effet, la liste des membres devra être tenue à disposition des membres désireux de la consulter.

Titre 5. Cotisations, Comptes

Art. 28. Les ressources de l'association consistent

- dans les cotisations des membres,
- dans les dons, legs et subventions que le conseil d'administration a le pouvoir d'accepter,
- dans les bénéfices provenant d'activités.

Art. 29. Le conseil d'administration par le biais de son trésorier établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Art. 30. Les comptes et la caisse seront contrôlés par au moins deux réviseurs/révisseuses, désignés par l'assemblée générale. Leur mandat est renouvelable. En cas d'approbation du rapport annuel des réviseurs/révisseuses, l'assemblée générale donnera décharge au trésorier et au conseil d'administration.

Art. 31. En cas de dissolution, l'actif de l'association ne pourra être détourné de sa destination et devra être consacré à une œuvre à buts similaires, désignée par l'assemblée générale.

Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il sera procédé conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Membres fondateurs:

L'association sans but lucratif "ETTELBRÉCK 21" est constitué le 24 février 2011 entre les soussignés énumérés:

Mme/ Mr	NOM et Prénom	Profession	Numéro et Rue	Code Postal et Localité
Mr	GOERGEN René	Industriel	119, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	MOLA Nicole	Employée privée	119, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	BELLWALD François	Employé privé en retraite	125, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	MARSAULT Arlette	Sans	125, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	COLBACH Alex	Médecin Dentiste en retraite	42, Place de la Gare	L-9044 Ettelbruck
Mr	HELBACH Jean-Louis	Professeur	127, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	GOMENKO Emma	Sans	127, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	HELBACH Léon	Ingénieur en retraite	148, Rte de Luxembourg	L-4973 Dippach
Mme	POSING Marcelle	Employée privée	12, rue Abbé Flies	L-9061 Ettelbruck
Mr	OOSTERWIJK Tony	Ingénieur	12, rue Abbé Flies	L-9061 Ettelbruck
Mr	BUCHLER Jean	Retraité	32, Rue Prince Henri	L-9047 Ettelbruck
Mr	POSING Pierre	Retraité	14, Rue Belle Vue	L-7716 Colmar-Berg
Mr	MERGEN Jos	Architecte d'intérieur	26, Route d'Arlon	L-9180 Oberfeulen
Mr	KNELL André	Inspecteur Div. CFL en retraite	1, Place de la Gare	L-9044 Ettelbruck
Mr	BISSÉN Léo	Maître Laitier	3, Daehlerbaach	L-9644 Dahl
Mr	PULL John	Fonctionnaire en retraite	35, Rue de Burden	L-9019 Warken
Mr	NEU Marco	Indépendant	1, Place de la Gare	L-9044 Ettelbruck
Mme	DE SOUSA Rosa	Indépendante	1, Place de la Gare	L-9044 Ettelbruck
Mr	FEYPEL Alain	Médecin	2, Rue Pierre Krack	L-9055 Ettelbruck
Mme	DIFFERDING Mathilde	Retraitée	55, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	LOMMEL Anne	Retraitée	14, Rue de l'Ecole Agricole	L-9016 Ettelbruck
Mr	CORNET Marcel	Employé CFL en retraite	14, Rue de l'Ecole Agricole	L-9016 Ettelbruck
Mr	MAX Lucien	Vétérinaire en retraite	181, rue de Warken	L-9088 Ettelbruck
Mr	MENDELS Mathias	Employé privé en retraite	131, Avenue Salentiny	L-9080 Ettelbruck
Mme	MENDELS Alix	Docteur Médecin Vétérinaire	131, Avenue Salentiny	L-9080 Ettelbruck
Mme	MUSMAN Francine	Retraitée	107, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	STEFFEN Gaston	Retraité	14, rue de la Wark	L-9175 Feulen
Mme	STANISIC Tanja	Commerçante	14, rue de la Wark	L-9175 Feulen
Mr	WELFRING Nico	Retraité	23, rue Glaesener	L-9235 Diekirch
Mme	GOBIET Lily	Commerçante	23, rue Glaesener	L-9235 Diekirch
Mr	LOMBARDI Vito	Commerçant	61a, Rue Principale	L-7595 Reckange
Mme	REIS Paula	Commerçante	40, Rue Prince Henri	L-9047 Ettelbruck
Mr	GILLET René	Chauffeur	66, rue Dr. Klein	L-9054 Ettelbruck

Mr	KNEIP Daniel	Employé d'Etat	3, bei Kitchen	L-9757 Kalborn
Mr	LIEFGEN Nicolas	Retraité	58, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	SCHMIT Nico	Retraité	18, Rue de Bissen	L-7712 Colmar-Berg
Mme	PIAZZA Angèle	Commerçante	18, Rue de Bissen	L-7712 Colmar-Berg
Mr	SCHMIT Claude	Commerçant	67, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	FIGUEIREDO Anabela	Indépendante	44, Rue Belle-Vue	L-9176 Niederfeulen
Mme	ZIMMER Josette	Retraîtée	68, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	LANDERS Martha	Chargée de cours	113, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	THOMAS Alphonse	Inspecteur CFL en retraite	99, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	POULL Margot	Sans	99, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mme	KAYSER Romy	Retraîtée	92, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	SCHEIFER Guy	Médecin Directeur en retraite	151, Avenue Salentyne	L-9080 Ettelbruck
Mme	SCHILTZ Pia	Indépendante	1, ale Wee	L-7465 Nommern
Mr	GOERGEN Cédric	Etudiant en médecine	119, Avenue Kennedy	L-9053 Ettelbruck
Mr	LEWECK Alphonse	Garagiste	34, Haaptstrooss	L-9806 Hosingen
Mme	MICHELS Jeanny	Sans	114, Rue Michel Weber	L-9089 Ettelbruck
Mme	LENTZ Mariette	Sans	24, Rue Dr. Klein	L-9054 Ettelbruck

Signatures des membres fondateurs de l'Association Sans But Lucratif «ETTELBRÉCK 21»

Signatures.

Référence de publication: 2011042282/195.

(110046568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Avril 2011.

Kendrick BB Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011056069/15.

(110062679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Kendrick BB Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.858.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Avril 2011.

Kendrick BB Holdings S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant B

Référence de publication: 2011056070/15.

(110062680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Rural Impulse Fund S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.002.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 2 juin 2010

Il est décidé:

- de ratifier la cooptation en date du 2 juin 2010 de Monsieur Rasmus LAURIDSEN, résidant professionnellement au 100 Boulevard Adenauer, L-2950 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Cyrille ARNOULD, en tant que membre du Conseil de Surveillance.

- de ratifier la cooptation en date du 2 juin 2010 de Monsieur Willy BOSMANS, résidant professionnellement au 4 Wijngaardberg, B-2170 Merksem, en remplacement de Monsieur Louis DE CANNIERE, en tant que membre du Conseil de Surveillance.

Certifié conforme et sincère

Pour RURAL IMPULSE FUND S.A. SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011053974/20.

(110059353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 89.810.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 18 mars 2011

Résolutions:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de transférer le siège social au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011042296/14.

(110046713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 81.507.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire avec effet au 10 mars 2011

Il est décidé:

- d'accepter la démission de Madame Rahel MULLHAUPT en tant qu'Administrateur de la Société.

- de coopter Monsieur Thomas GISLER résidant professionnellement 19, Claridenstrasse CH-8070 Zurich en tant qu'Administrateur de la Société en remplacement de Rahel MULLHAUPT

- que Monsieur Thomas GISLER terminera le mandat de son prédécesseur.

- de proposer à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas GISLER en tant qu'Administrateur.

Certifié conforme et sincère

Pour CLARIDEN LEU (LUX)

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011053932/19.

(110059377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.
